

SASU P A S C A L D E L M O N

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

91, rue de Monceau
75008 PARIS

TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE

14, Passage Dubail

75010 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOMMAIRE

- Rapport Général
- Bilan
- Compte de Résultat
- Annexe

SASU P A S C A L D E L M O N

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

91, rue de Monceau
75008 PARIS

TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE

14, Passage Dubail

75010 PARIS

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSPARENCY INTERNATIONAL France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit, en outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Signé par :

88DFBFAC7EFC4E3...

Pascal DELMON
SASU PASCAL DELMON

BILAN - ACTIF

AGS0002 - TI FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice Du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et d'veloppement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				31 094
Autres				
Immobilitisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat'riel et outill. ind.	2 990	2 990		
Autres	7 530	7 530		
Immobilitisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reus par legs ou d. dest. à être c'ds				
Immobilitisations financi'eres				
Participations et cr'ances rattache'es	153		153	153
Autres titres immobilis's				
Pr'ts				
Autres	6 744		6 744	6 744
TOTAL (I)	17 417	10 520	6 897	37 991
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Cr'ances				
Cr'ances clients, usagers et comptes ratt.	323 763		323 763	97 284
Cr'ances reues par legs ou donations				
Autres	5 558		5 558	
Valeurs mobili'eres de placement	250 000		250 000	1 500 000
Instruments de tr'sorerie				
Disponibilit's	1 548 072		1 548 072	327 179
Charges constat'ees d'avance	1 914		1 914	
TOTAL (II)	2 129 307		2 129 307	1 924 463
Frais d'mission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 146 724	10 520	2 136 204	1 962 454

BILAN - PASSIF

AGS0002 - TI FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	509 161	556 119
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	31 570	-46 958
Situation nette (sous total)	540 731	509 161
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	540 731	509 161
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 157	83 868
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	93 429	83 699
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 150 000	1 150 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	308 887	135 726
TOTAL (IV)	1 595 473	1 453 293
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 136 204	1 962 454

COMPTE DE RÉSULTAT

AGS0002 - TI FRANCE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	291 100	288 148
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	545 500	475 419
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	60 934	27 210
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	897 534	790 777
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	257 331	275 589
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	22 322	19 551
Salaires et traitements	478 904	426 816
Charges sociales	156 748	147 482
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	99	10 008
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	915 404	879 446
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 870	-88 669
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	64 363	55 528
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	64 363	55 528
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	64 363	55 528

COMPTE DE RÉSULTAT

AGS0002 - TI FRANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	46 493	-33 141
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 923	13 817
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	961 897	846 305
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	930 327	893 263
EXCÉDENT OU DÉFICIT	31 570	-46 958
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	96 214	80 759
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	96 214	80 759
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	96 214	80 759
Personnel bénévole		
TOTAL	96 214	80 759
TOTAL	31 570	-46 958

ANNEXE DES COMPTES AU 31/12/2025 - TRANSPARENCE INTERNATIONAL France**FAITS MARQUANTS**

Au 31/12/2025, le total bilan de l'association est de 2.136.204 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, fait apparaître des produits d'exploitation de 897,534 euros et un résultat bénéficiaire de + 31.570 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A ce jour aucun événement postérieur à la clôture n'a potentiellement eu d'impact sur les comptes 2025.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

Informations sur le changement de règles, méthodes comptables :

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :

- o Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
- o Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
- o Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat

d'exploitation y compris pénalités etc...

- Suppression des transferts de charge :

- ☐ Refacturations diverses ;
- ☐ Remboursements reçus en compensation de charges de personnel ;
- ☐ Indemnités d'assurance reçues ;

Changement de présentation :

- o Présentation du compte de résultat :
 - ☐ Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - ☐ Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions.

o Présentation du bilan :

- ☐ Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
- ☐ Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- ☒ Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

1) Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- prudence

2) Immobilisations corporelles

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture et au cours de l'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les durées d'utilisation comptable des immobilisations non décomposables sont identiques aux durées d'usage:

- | | |
|---|----------------|
| - Install. Agencement et aménagement divers | 3 ans linéaire |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 ans linéaire |

3) Immobilisations financières

Ces valeurs sont comptabilisées à leur coût historique, et font l'objet d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

4) Fonds dédiés

Les fonds dédiés font l'objet d'un suivi conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur telles que définies dans l'avis du n°99-01 du CRC.

5) Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont comptabilisées au coût d'achat et font l'objet de provision pour dépréciation le cas échéant.

7) Contributions volontaires

Les contributions volontaires sont calculées sur la base du temps passé par les membres du conseil d'administration et du haut conseil à un taux moyen horaire de 51 € (coût moyen chargé du délégué général).

Les contributions des autres bénévoles sont valorisées au taux horaire du SMIC, soit 14 € de l'heure.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS relatifs à l'actif du BILAN**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes : 17 417

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisat° incorporelles	31 094	-	31 094	-
Immobilisat° corporelles	10 520	-	-	10 520
Immobilisat° financières	6 897	-	-	6 897
TOTAL	48 511	-	31 094	17 417

Ces immobilisations ne font pas l'objet d'une clause de réserve de propriété.

Amortissements et provisions d'actif 10 520

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisat° incorporelles	-	-	-	-
Immobilisat° corporelles	10 520	-	-	10 520
Immobilisat° financières	-	-	-	-
TOTAL	10 520	-	-	10 520

Le rythme des amortissements de l'exercice 2025 a tenu compte de l'étude sur la durée de vie réelle des immobilisations.

Détails des immobilisations corporelles et incorporelles et amortissements en fin de période

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Amort
Logiciels et solutions informatiques	-	-	-	-
Agencement des locaux	2 990	2 990	-	3 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	7 530	7 530	-	3 ans linéaire
Dépôts et cautionnements	6 744	-	6 744	Non amortissable
Titres Crédit Coopératif	153	-	153	Non amortissable
TOTAL	17 417	10 520	6 897	

Détails des immobilisations financières

POSTES	Valeur au début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Valeur à la clôture de l'exercice
Dépôts et cautionnements	6 744	-	-	6 744
Titres Crédit Coopératif	153	-	-	153
Totaux	6 897	-	-	6 897

Etat des créances (net de provisions)

Etat des créances	Montant	A un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	6 744	-	6 744	
Clients & comptes rattachés	323 763	323 763		
Acompte versé sur commande	4 758	4 758		
Sécurité sociale et autres organismes	-	-		
Groupe et associés	-	-		
Etat, et autres impôts et taxes assimilées	-	-		
Debiteurs divers	800	800	-	
Charges constatées d'avance	1 914	1 914		
TOTAL	337 979	331 235	6 744	-

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS relatifs au passif du BILAN**Etat des dettes**

Etat des dettes	Montant	A un an	A plus d'un an
Fonds dédiés	-	-	
Emprunt / etab de crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières diverses			
Fournisseurs et comptes rattachés	43 157	43 157	
Dettes sociales	66 199	66 199	
Etats dettes fiscales	27 230	27 230	
Autres dettes	1 150 000	-	1 150 000
Produits constatés d'avance	308 887	308 887	
TOTAL	1 595 473	445 473	1 150 000

Variation des fonds associatifs

POSTES	Valeur à l'ouverture	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur à la clôture
Fonds Associatifs	556 120		46 958	509 162
Réserve légale	-	-	-	-
Report à nouveau	-		-	-
Résultat net de l'exercice	- 46 958	31 570	- 46 958	31 570
	-			-
TOTAL	509 161	31 570	-	540 731

Les fonds associatifs sont composés des différents résultats réalisés par l'association depuis son origine

POSTES	Secteur Lucratif	Secteur non lucratif
Produits d'exploitation	60 934	836 600
TOTAL	60 934	836 600

Effectif moyen 2025

POSTES	2025
Non cadres	1
cadres	9
TOTAL	10

Contributions volontaires en nature :

Les contributions volontaires ont été estimées à 96,213 euros en 2025.
Ces contributions correspondent principalement aux contributions du CA à hauteur de 94.296 euros. Elles sont réparties comme suit :

CA, bureau	Autres missions sociales	Autres bénévoles
20 288	74 007	1 918

Honoraires du commissaire aux comptes :

Les honoraires provisionnés au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 4.500 euros.

EAR 2025

<u>Etat du contributeur</u>	<u>Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource</u>
Etats-Unis	1 000 €
Allemagne	201 071 €
Suisse	50 895 €
Belgique	1 542 €
Portugal	4 100 €
Autriche	120 €
Grande Bretagne	5 209 €
Cap vert	120 €
Monaco	2 400 €
Espagne	30 €
Finlande	130 €
Liban	7 460 €

EMPLOIS	Emploi de N = compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		-
1 - MISSIONS SOCIALES Missions Sociales DONT "BIENS MAL ACQUIS"	510 387	169 619	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 1.1 Dons et legs collectés - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs et autres libéralités manuels non affectés - Legs et autres libéralités manuels affectés	169 619 169 619 169 619	169 619 169 619 169 619
Autres missions sociales	510 387	169 619	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - RECHERCHE DE FONDS	127 940				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	292 000		2 - AUTRES FONDS PRIVES 3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS 4 - AUTRES PRODUITS	405 034 302 625 84 619	
		169 619			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	930 327		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	961 897	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		II - REPRISE DE PROVISION		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	-		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	-	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		-
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	31 570		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES INSUFFISANTES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	961 897		VI - TOTAL GENERAL	961 897	169 619
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		169 619	VII - Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public		169 619
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		-